

À Saint-André les Alpes, le **13 MAI 2019**

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
SERVICE URBANISME

Réf. : URBA/022

Suivi par : Emeline LACOTE Tél. : 04.92.89.09.95
urbanisme@ccapv.fr

Madame, Monsieur
Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
97 boulevard Pierre Gassendi
04000 DIGNE LES BAINS

Lettre recommandée avec AR

- **OBJET : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Annot et bilan de la concertation**
- **P.J. : Copie délibération d'arrêt du PLU**
Dossier d'arrêt du PLU – version numérique par lien dropbox

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a, par délibération du Conseil communautaire qui s'est tenu en date du 15 avril 2019, tiré le bilan de la concertation et arrêté le PLU de la commune d'Annot.

Aussi, en application des articles L. 153-16 1° et R. 153-6 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie pour avis, l'ensemble des documents constituant le PLU arrêté via le lien numérique suivant :
https://www.dropbox.com/sh/lo7s23y6255g2d1/AAAHWRICMI-BL4Rwi_748_0Ya?dl=0

Je vous rappelle que conformément à l'article R. 153-6 du Code de l'Urbanisme, vous disposez d'un délai de 3 mois pour formuler votre avis et que passé ce délai votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,


Serge PRATO



À Saint-André les Alpes, le **13 MAI 2019**

•••
**PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT – SERVICES
SERVICE URBANISME**

Réf. : URBA/022

Suivi par : Emeline LACOTE Tél. : 04.92.89.09.95
urbanisme@ccapv.fr

Madame Sabine HAUSER Référent urbanisme et
foncier
**Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence
Territoires et Environnement Aménagement du
territoire et développement local**
**66 Boulevard Gassendi BP 117
04004 DIGNE LES BAINS**

Lettre recommandée avec AR

- **OBJET : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Annot et bilan de la concertation**
- **P.J. : Copie délibération d'arrêt du PLU
Dossier d'arrêt du PLU – version numérique par lien dropbox**

Madame,

La Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a, par délibération du Conseil communautaire qui s'est tenu en date du 15 avril 2019, tiré le bilan de la concertation et arrêté le PLU de la commune d'Annot.

Aussi, en application des articles L. 153-16 1° et R. 153-6 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie pour avis, l'ensemble des documents constituant le PLU arrêté via le lien numérique suivant :
https://www.dropbox.com/sh/lo7s23y6255g2d1/AAAHWRICMI-BL4Rwi_748_0Ya?dl=0

Je vous rappelle que conformément à l'article R. 153-6 du Code de l'Urbanisme, vous disposez d'un délai de 3 mois pour formuler votre avis et que passé ce délai votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,


Serge PRATO



À Saint-André les Alpes, le **13 MAI 2019**

PÔLE AMENAGEMENT - DEVELOPPEMENT - SERVICES
SERVICE URBANISME

Réf. : URBA/022

Suivi par : Emeline LACOTE Tél. : 04.92.89.09.95
urbanisme@ccapv.fr

Madame Nicole DEBENAY
Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO)
DT Sud-Est
Parc Tertiaire Valgora - Bâtiment C - 1er étage -
Avenue Alfred Kastler
83160 LA VALETTE DU VAR

Lettre recommandée avec AR

- **OBJET : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Annot et bilan de la concertation**
- **P.J. : Copie délibération d'arrêt du PLU**
Dossier d'arrêt du PLU – version numérique par lien dropbox

Madame,

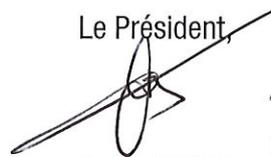
La Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a, par délibération du Conseil communautaire qui s'est tenu en date du 15 avril 2019, tiré le bilan de la concertation et arrêté le PLU de la commune d'Annot.

Aussi, en application des articles L. 153-16 1° et R. 153-6 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie pour avis, l'ensemble des documents constituant le PLU arrêté via le lien numérique suivant :
https://www.dropbox.com/sh/lo7s23y6255g2d1/AAAHWRICMI-BL4Rwi_748_0Ya?dl=0

Je vous rappelle que conformément à l'article R. 153-6 du Code de l'Urbanisme, vous disposez d'un délai de 3 mois pour formuler votre avis et que passé ce délai votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,


Serge PRATO

